



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3272

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Lyon 3ème - Vénissieux

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions d'équipement à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à l'association Les Incroyables Comestibles - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires - Avenant à la convention de subvention avec l'Association de l'Hôtel social (LAHSo)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémie Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Crozier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grospeirin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhrlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Crozier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtsoff (pouvoir à M. M. Vieira).

***Conseil du 15 décembre 2025******Délibération n° 2025-3272***

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Lyon 3ème - Vénissieux

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions d'équipement à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à l'association Les Incroyables Comestibles - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires - Avenant à la convention de subvention avec l'Association de l'Hôtel social (LAHSo)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

L'opération Jardins Collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2023-1875 du 25 septembre 2023, la Métropole a approuvé son dispositif d'accompagnement des espaces collectifs nourriciers pour une alimentation saine et durable.

La Métropole accompagne, depuis 1999, les initiatives de jardinage collectif et participatif développées sur son territoire. Le cadre de son intervention a évolué de manière successive au travers de différentes délibérations de 2006 à 2021, visant à élargir la nature des structures bénéficiaires, en lien également avec le plan nature.

En plus de contribuer à la composition de la trame verte, à la préservation de la biodiversité et à la végétalisation des milieux urbains, les jardins collectifs intègrent un important volet alimentaire.

À ce jour, plus de 450 jardins collectifs sont répertoriés sur le territoire métropolitain, couvrant une superficie de plus de 155 hectares. Ils sont de toutes tailles, de différentes natures (jardins familiaux, d'insertion, participatifs, de rue, vergers, vignes, etc.) et portés par une grande diversité d'acteurs (associations, collectivités locales, établissements publics, comités d'entreprise, etc.).

La Métropole a renforcé sa politique de soutien aux jardins collectifs en la faisant concorder avec les objectifs de la stratégie alimentaire métropolitaine votée en 2019. Ainsi, la Métropole assure l'aide à la mise en route et à la création ainsi que la réhabilitation des jardins visant à un changement de pratiques face au changement climatique. Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée.

Face aux enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, la Métropole accompagne aussi la structuration de réseaux pour échanger sur les pratiques ainsi que les acteurs œuvrant à la préservation des ressources semencières et à leur adaptation face au changement climatique pour veiller à la résilience alimentaire du territoire.

## II - Soutien à la création d'un jardin nourricier porté par l'OPH Lyon Métropole habitat

Dans le cadre de la dynamique de réaménagement du cœur d'îlot Ambroise Croizat, situé sur la commune de Vénissieux, l'OPH Lyon Métropole habitat souhaite créer un espace collectif nourricier d'environ 500 m<sup>2</sup>.

La parcelle concernée, référencée BS 127, est localisée à proximité du 55 boulevard Ambroise Croizat, au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elle accueillera un jardin partagé mixant des parcelles individuelles en espaliers et des bacs collectifs.

Ce projet, intitulé Jardin sur SPOT Ambroise Croizat, s'inscrit dans une démarche de concertation menée en 2024 auprès des habitants : 127 locataires sur les 272 logements du site se sont déclarés intéressés. Le jardin bénéficiera directement aux 737 occupants de la résidence Ambroise Croizat et du Village Croizat (résidence senior).

Les objectifs poursuivis par l'OPH Lyon Métropole habitat sont :

- d'offrir des parcelles individuelles pour l'autoproduction alimentaire,
- de développer des espaces collectifs favorisant le lien social, l'apprentissage et la convivialité,
- de sensibiliser les habitants à la biodiversité, à la dépollution des sols et aux pratiques de gestion durable de l'eau,
- de contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et à l'amélioration du cadre de vie.

Le projet mobilise plusieurs partenaires locaux : Rendez-Vous au Potager (maîtrise d'ouvrage, animation et suivi technique), HUB Environnement (analyses des sols), Graines de Bio-Divers-Cité (biodiversité), Compagnons Bâtisseurs (construction participative), ainsi que les éducateurs de la prévention spécialisée pour l'organisation de chantiers jeunes.

Les aménagements prévus comprennent :

- la réalisation de terrasses en espaliers sur le terrain en pente, avec apport de terre végétale et création d'escaliers d'accès,
- l'installation de bacs de culture, d'une cabane de jardin avec pergola et récupérateur d'eau,
- la plantation de petits fruits, haies et arbres fruitiers,
- la mise à disposition d'outils mutualisés et la création d'espaces conviviaux (tables, bancs).

La Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement d'un montant de 15 230 €, correspondant à 33,33 % des dépenses éligibles, sur un montant total prévisionnel de 45 690 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
études et analyses des sols	5 070	Métropole - aide à l'analyse des sols	1 690
dépenses d'investissement (travaux d'aménagement du site, acquisition de cabanons, plantation d'arbres fruitiers, etc.)	40 620	Métropole - aide aux dépenses d'investissement	13 540
		autofinancement	30 460
<b>Total</b>	<b>45 690</b>	<b>Total</b>	<b>45 690</b>

## III - Soutien à la création d'un jardin nourricier porté par l'association Les Incroyables Comestibles

L'association Les Incroyables Comestibles de Givors porte un projet de création d'un espace collectif nourricier situé 11 rue du Bourg, à Givors, sur la parcelle cadastrée AS 87, d'une superficie totale de 857 m<sup>2</sup>. Le site, implanté dans un quartier dense, se trouve à proximité d'équipements scolaires et sociaux et se destine à devenir un lieu de jardinage partagé et de pédagogie environnementale.

Le projet prévoit l'installation d'un potager et d'un verger ainsi que d'un terrain d'aventure permettant la pratique de l'école du dehors. Il vise à favoriser l'observation de la nature, l'apprentissage de l'alimentation durable et la participation active des habitants. Les bénéficiaires attendus sont les familles du quartier, les enfants des écoles Simone Veil et Jean Jaurès ainsi que les habitants engagés dans les démarches de jardinage collectif.

Les objectifs poursuivis sont :

- d'offrir un espace d'expérimentation collective de culture et de récolte, adapté aux besoins des habitants,
- de développer une offre éducative de plein air en lien avec les établissements scolaires,
- de sensibiliser les habitants aux enjeux de biodiversité, de pratiques alimentaires durables et de convivialité,
- de contribuer à la cohésion sociale et au vivre ensemble par la mise en commun d'activités de jardinage et de jeux.

Le projet mobilise plusieurs partenaires : les enseignants des écoles Simone Veil et Jean Jaurès, l'association Mouvement national de lutte pour l'environnement et les jardiniers de la Ville de Givors. L'association porteuse du projet assure le pilotage opérationnel en lien avec les services municipaux.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, et compte tenu du passé industriel du site, l'action se concentrera sur la réalisation d'une étude préalable des sols. Cette étude conditionnera la suite des aménagements et définira la faisabilité des plantations nourricières envisagées.

La Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement d'un montant de 3 437 €, correspondant à 80 % des dépenses éligibles, sur un montant total prévisionnel de 4 296 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
études et analyses des sols	4 296	Métropole - aide à l'analyse des sols	3 437
		autofinancement	859
<b>Total</b>	<b>4 296</b>	<b>Total</b>	<b>4 296</b>

#### IV - Avenant à la convention de subvention signée le 7 janvier 2025 avec l'association LAHSo

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3726 du 14 octobre 2024, la Métropole s'est engagée à verser une subvention de 7 197 € à l'association LAHSo pour l'amélioration d'un jardin partagé.

À la suite d'une analyse ayant montré une pollution des sols nécessitant de réadapter le projet (apport de terre végétale, mise en place de bacs de culture, etc.) et compte-tenu de la caducité de la convention fixée au 30 mai 2026, la Métropole propose :

- d'inclure dans les obligations du bénéficiaire les recommandations formulées par le bureau d'études : ajout de terre végétale saine sur une hauteur de 50 cm, réalisation de cultures potagères dans des bacs déconnectés du sol, absence de sols nus, etc.,
- de modifier les modalités de versement de la subvention pour tenir compte du versement de l'acompte de 50 % du montant de la subvention déjà effectué après la signature de la convention initiale et de conditionner le versement du solde de la subvention à la remise de tous documents justifiant la prise en compte et la mise en application de ces mêmes recommandations,
- de prolonger d'une année la durée de la convention, soit une date de fin fixée au plus tard au 30 mai 2027.

Cet avenant ne modifie pas le montant de la subvention précédemment délibérée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 18 667 € pour la création de jardins collectifs, répartis comme suit :

- 15 230 € au profit de l'OPH Lyon Métropole habitat,
- 3 437 € au profit de l'association Les Incroyables Comestibles de Givors,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

c) - l'avenant à la convention de subvention signée le 7 janvier 2025 avec l'association LAHSo.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 1 520 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O7175.

**4° - La somme** à payer en investissement, soit 18 667 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2026 et 2027 - chapitre 204 et répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 11 052 € en 2026,
- 7 615 € en 2027.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20251215-344272-DE-1-1  
Date de télétransmission : 17 décembre 2025  
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025